

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA REGION NAZAIRIENNE
ET DE L'ESTUAIRE**

Séance du Conseil Communautaire du 04 février 2025

PROJET DE DELIBERATION N° 11

COMMISSION FINANCES

FINANCES - BUDGET ANNEXE EAU - ADOPTION DU BUDGET 2025

Marie-Anne HALGAND, Vice-présidente,

Expose,

Le budget annexe de l'eau s'équilibre en dépenses et recettes de la façon suivante :

- Section de fonctionnement : 42 674 865 €
- Section d'investissement : 17 456 656,59 €

I- Fonctionnement

Les dépenses et recettes de fonctionnement intègrent l'inscription de crédits en dépenses et recettes au titre de la comptabilisation sur le budget eau des recettes d'assainissement, remboursées ensuite au budget annexe concerné (16M€).

Dépenses :

Les dépenses réelles de fonctionnement sont estimées à 38,2 M€.

Les charges à caractère général s'élèvent à 11,6 M€. Elles sont relativement stables (+1%) en raison d'une prévision d'achats d'eau proche de celle de 2024.

Les dépenses de personnel représentent 14 % des dépenses réelles de fonctionnement, pour un montant de 5,4 M€, y compris la refacturation par le budget principal des fonctions supports.

Les atténuations de produits sont évaluées à 19,5M€, correspondant aux reversements au budget assainissement ainsi qu'aux taxes perçues pour le compte de l'Agence de l'Eau, dont les modalités de recouvrement sont réformées cette année.

Les charges financières diminuent, la CARENE n'ayant pas eu recours à l'emprunt en 2024 sur ce budget. Les autres charges et charges exceptionnelles s'élèvent à 1,6 M€.

Enfin, des crédits pour faire face à d'éventuelles dépenses imprévues sont inscrits à hauteur de 52 K€.

Recettes :

Les recettes réelles s'élèvent à 42,6 M€, intégrant les recettes perçues pour le compte du budget assainissement.

Le montant des recettes des usagers tient compte des produits réalisés en 2024. Afin de favoriser l'accès à l'eau potable pour tous, un dispositif de tarification solidaire est en place depuis 2024. Il s'agit d'une aide attribuée sous condition de ressources, sur présentation de la facture d'eau.

L'épargne brute est ainsi de 4,3 M€ et l'épargne nette de 3,4 M€ au stade du BP.

II- Investissement

Pour mémoire, le PIC4 prévoit un volume d'investissement de plus de 85,3M€ sur la période 2022-2028.

AP	Libellé AP	AP 2022-2028	CP 2025
44	ENTRETIEN COURANT	85 277 923	16 444 700
45	SCHEMA DIR SECU EAU POTABLE	27 635	0
		85 305 557	16 444 700

Les principales opérations prévues en 2025 sont les suivantes :

- Poursuite des travaux de Modernisation / Sécurisation de l'usine de Campbon et ses forages, avec l'installation de panneaux photovoltaïques en autoconsommation
- Lancement de travaux de réhabilitation par voie interne de conduites de transport (Feeder) dans le cadre de la sécurisation de l'alimentation en eau du territoire,
- Poursuite du programme de renouvellement des canalisations (objectif : 1% du linéaire total du réseau par an), en cohérence avec le plan Eau de l'état sur la lutte contre les réseaux fuyards, avec une action particulière autour des projets urbains,
- Mise en œuvre d'un programme de renouvellement des anciens branchements,
- Lancement du Schéma Directeur d'Adduction d'Eau Potable et le Plan Gestion de Sécurité Sanitaire des Eaux.

Ces dépenses sont financées par un emprunt d'équilibre à hauteur de 13 M€, avant reprise des résultats 2024.

Le capital restant dû sur ce budget au 1^{er} janvier 2025 est de 8,9 M€, principalement constitué de prêts à taux zéro de l'Agence de l'Eau (8M€).

La durée de vie résiduelle de la dette est de 10 ans et 4 mois, pour des équipements d'une durée de vie très supérieure.

En conséquence, je vous demande, mes chers Collègues, de bien vouloir :

- approuver le budget primitif 2025 du budget annexe de l'eau tel qu'il est présenté par chapitre et autorisations de programme, dans les termes et montants du document budgétaire joint ;
- approuver le montant des autorisations de programme dans les termes et montants décrits en annexe.